

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 juin 2012
(convocation du 11 juin 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. BRON Jean-Claude à M. CAZENAVE Charles à partir de 10h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
Mme de FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte à compter de 11h20
Mme. LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean
M. BOUSQUET Ludovic à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h30
Mme BREZILLON Anne à M. SOLARI Joël à compter de 10h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLÉ Thierry jusqu'à 10h50
M. DAVID Yohan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme DELATTRE Nathalie à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 11h30
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime

Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Jean-Louis
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. DUPOUY Alain à M. GAUTE Jean-Michel
M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme. EWANS Marie-Christine
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10h30
M. LOTHAIRE Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à M. BRUGERE Nicolas
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. COLLET Brigitte
M. SIBE Maxime à Mme. LAURENT Wanda
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10h30

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Sensibilisation à l'écomobilité - Subvention à l'association "Le Réseau Mille-Pattes"

Convention - Décision - Autorisation de signature

Monsieur ROSSIGNOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des actions menées par la Communauté urbaine de Bordeaux à travers la Charte pour l'Environnement vers le Développement Durable, le Plan Climat et l'Agenda 21, notre établissement souhaite soutenir des actions locales qui visent à développer des programmes pédagogiques, de sensibilisation au développement durable. De plus, la Communauté urbaine de Bordeaux a vocation à favoriser toutes actions permettant de poser, sur son territoire, les bases de l'essor d'une mobilité durable.

Considérant que l'éducation et la sensibilisation des citoyens sont des composantes essentielles pour porter tout projet de développement durable, il est indispensable de s'appuyer sur des relais locaux à travers, notamment, le monde associatif.

La fédération du Réseau Mille-Pattes est une association Loi 1901, créée le 6 octobre 2008, dont l'action principale est d'accompagner et de soutenir les dispositifs de pédibus et/ou vélobus, transport scolaire pédestre et/ou cyclable, mis en place sur le territoire de la Gironde.

Ce réseau oeuvre en faveur de l'éco citoyenneté en implantant dans les écoles des modes de ramassage scolaire alternatifs à la voiture. Il met à leur disposition les moyens et méthodes nécessaires à une mise en place opportune, cohérente et sécurisée du projet.

Basé sur le volontariat et l'entraide des quartiers, ce dispositif facilite la mixité générationnelle et sociale, et permet d'impliquer les parents d'élèves tout en sensibilisant les enfants au changement de comportement. Il accompagne les parents motivés en apportant les outils nécessaires à la création et à la pérennisation de leur projet

Le Réseau Mille-Pattes se tient, par ailleurs, à la disposition de toutes les communes de la Communauté urbaine pour développer avec elles des actions d'écomobilité scolaire au sein des écoles de leurs territoires. L'association est également régulièrement mobilisée par les parents d'élèves pour initier avec eux des actions innovantes en matière de déplacement domicile-école : équibus, covoiturage...

En 2011, l'association avait bénéficié d'une aide de la Communauté urbaine à hauteur de 30 000 €, qui lui a permis de développer ses activités sur le territoire communautaire (15 communes concernées contre 11 l'année précédente) et de mettre au point de nouveaux outils d'évaluation et de suivi des projets d'écoles et ce, alors que son budget a été diminué de 10 000 € par rapport à 2010.

Pour poursuivre ses actions et faire bénéficier les parents d'une animation performante, l'association a de nouveau besoin de l'aide communautaire, sachant qu'elle a recherché pour 2012 de nouvelles sources de financement et qu'elle envisage pour les années suivantes un moindre recours aux subventions extérieures.

Adopté le 11 février 2011, le Plan Climat de la Communauté urbaine de Bordeaux prévoit notamment de soutenir financièrement les initiatives de déplacements doux pour les déplacements domicile-école et de mener des actions de sensibilisation à la marche à pied.

En parallèle, les Contrats de Co-Développement prévoient une enveloppe destinée aux communes de l'ordre de 50 000 €, qui pourront notamment permettre d'intégrer des aménagements visant à sécuriser les lignes de bus pédestres et cyclistes dans la programmation des aménagements de voirie.

Afin d'encourager l'action et les perspectives du Réseau Mille-Pattes, la Communauté urbaine de Bordeaux est sollicitée à hauteur de 25 000 €. Cette demande apparaît en droite ligne avec les objectifs communautaires, il est donc proposé d'y accéder.

Le budget annuel prévisionnel est le suivant :

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
<u>Achats</u> Matériels, équipement, fournitures bureau	3 000	Communauté urbaine de Bordeaux	25 000
<u>Services extérieurs</u> Assurances Divers	1 000 3 500	Conseil Général de la Gironde	10 000
<u>Autres services extérieurs</u> Rémunérations d'intermédiaires Publicité et relations publiques Déplacements et réceptions Frais postaux et de télécommunication Services bancaires Divers	3 000 13 900 4 000 1 500 300 400	Conseil Régional d'Aquitaine Cotisations	15 000 1 500
<u>Charges de personnel</u> Rémunérations du personnel Charges de sécurité sociale Autres charges sociales	16 000 8 400 1 000	Produits divers de gestion	3 000
		Produits exceptionnels	1 500
Total	56 000	Total	56 000

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000, et notamment son article 10 ;

VU le Plan de Déplacements Urbains adopté le 26 mai 2000, mis en conformité avec la loi « Solidarité et Renouveau Urbain » le 28 mai 2004 (« axe n°7 : communiquer, informer, sensibiliser pour de nouveaux comportements ») ;

VU le Plan Climat, adopté le 11 février 2011 (« Mobilité des Personnes », Fiche-Action n°6 relative au développement de la marche à pied et des initiatives collectives) ;

VU la demande de l'association ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les actions menées par l'association « Le Réseau Mille-Pattes » pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à l'éco-mobilité contribuent aux objectifs définis par la Communauté urbaine de Bordeaux en matière de mobilité durable. La mobilisation des parents et enfants mise en œuvre par l'association participe à assurer la diffusion des modes actifs que sont le vélo et la marche auprès des générations actuelles et futures. Elle contribue ainsi aux actions de promotion des mobilités alternatives que conduit la CUB auprès du grand public et des entreprises afin d'aboutir aux objectifs de report modal ambitieux qu'elle s'est notamment fixé dans son Plan Climat : atteindre 15% de part modale vélo et 25% de part modale pour la marche à l'horizon 2020.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant de 25 000 € à l'association « Le Réseau Mille-Pattes » pour le fonctionnement de ses activités durant l'année 2012 ;

Article 2 : d'approuver la convention ci-annexée avec Le Réseau Mille-Pattes ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention ;

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, Chapitre 65 – Fonction 8222 – Compte 6574 - CRB KC00

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
12 JUILLET 2012

PUBLIÉ LE : 12 JUILLET 2012

M. CLÉMENT ROSSIGNOL